

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 539 publiée le 19 avril 2016

MGR LAISE : LA MESSE DE SAINT PIE V EST UN TOUT, LITURGIQUE, SPIRITUEL, THÉOLOGIQUE ET MORAL

En 1996, alors que la conférence épiscopale argentine décidait d'appliquer l'indult autorisant la communion dans la main, Mgr Juan Rodolfo Laise, évêque de San Luis, obtint de Rome la confirmation que continuer à distribuer la communion selon le mode traditionnel, sur les lèvres, ne rompt pas la communion épiscopale. 20 ans plus tard, ses deux successeurs ont maintenu cette sainte pratique et l'évêque d'Oruro en Bolivie, Mgr Bialasik, de la Société du Verbe divin, vient de prendre un décret similaire dans son diocèse.

Capucin et dévot de Padre Pio, Mgr Laise, qui vient de fêter ses 90 ans, est aujourd'hui retiré à San Giovanni Rotondo, où il exerce les fonctions de confesseur au sanctuaire. Nous l'avons rencontré à Rome, à l'occasion de la présentation du livre de don Nicola Bux sur les sacrements, publié par les éditions Cantagalli qui sont aussi l'éditeur du livre de Mgr Laise « Communion dans la main, documents et histoire », dont l'édition italienne vient de sortir.

Image: rs20160419144106_laisesanpietro.jpg

Mgr Laise, lors du pèlerinage du peuple Summorum Pontificum 2015 à Saint-Pierre-de-Rome.

1) Excellence, quelle messe célébrez-vous chaque jour ?

Mgr Laise : Aujourd'hui ? La messe de saint Pie V. Tous les jours à 6 heures du matin quand je suis à San Giovanni Rotondo. C'est ma messe privée.

2) Des fidèles peuvent-ils y assister ?

Mgr Laise : Malheureusement, il n'y a pas d'ouverture envers la liturgie traditionnelle parmi les capucins de la communauté, souvent d'un âge certain. Parmi les jeunes prêtres de passage, il arrive en revanche que certains y soient favorables. Il serait bon qu'il y ait une célébration publique offerte aux pèlerins du sanctuaire et je suis certain que les fidèles répondraient favorablement mais les temps ne sont pas encore mûrs du point de vue des autorités. Pour ma part, je célèbre *pro bono pacis*, en ayant à cœur d'éviter toute tension.

3) Comment avez-vous vécu la proclamation du *Motu Proprio Summorum Pontificum* de Benoît XVI ?

Mgr Laise : Bien entendu, j'ai été très sensible à *Summorum Pontificum* qui a restauré et encouragé la célébration de la liturgie traditionnelle. La messe a des siècles d'histoire derrière elle. Quand je célèbre la forme ordinaire, je reprends les oraisons de la forme extraordinaire, à l'offertoire notamment. Et le canon romain, bien sûr. C'est dans ce sens, je crois, que le Pape Benoît XVI envisageait les deux formes d'un même rite...

4) Voyez-vous une évolution de la mens liturgica des prêtres ?

Mgr Laise : Il faut distinguer en fonction des générations. Il y a une attitude positive chez les jeunes prêtres, souvent déclenchée par la connaissance d'un prêtre auprès duquel ils ont pu découvrir le missel traditionnel. Ils accèdent ainsi à tout un contenu spirituel et théologique qu'ils ignoraient et qui ne demande qu'à être exploré et partagé. Le contenu de la messe traditionnelle est plus riche, plus précis que celui de la messe moderne. La sainte Vierge, saint Michel archange et les saints apôtres Pierre et Paul sont dans toutes les oraisons de la forme extraordinaire alors qu'ils ont totalement disparu, ou presque, dans la forme ordinaire. Quand je célébrais avec le nouveau missel, j'optais toujours pour la première prière eucharistique, le Canon romain.

5) *Quel souvenir gardez-vous de la messe que vous avez célébrée en la basilique Saint-Pierre pour le pèlerinage du peuple Summorum Pontificum ?*

Mgr Laise : Vous savez, quand vous célébrez, et c'est l'une des grâces de la forme extraordinaire, vous êtes absorbé par le mystère. Alors, les souvenirs que j'ai sont ceux que me communiquent les personnes qui étaient présentes et qui me remercient parce qu'elles étaient heureuses de cette belle cérémonie.

6) *Vous avez été ordonné prêtre dans et pour la forme extraordinaire ?*

Mgr Laise : Bien sûr : en 1949 ! Je l'ai célébrée pendant 20 ans, y compris à Rome quand j'ai étudié à la Grégorienne. Je l'ai célébrée jusqu'à la réforme de Bugnini qui a trahi la pensée des pères conciliaires. Et peut-être celle de Paul VI. En tout cas c'est ce que l'exemple de la communion dans la main - que Paul VI ne voulait pas, comme il l'a manifesté dans l'instruction *Memoriale Domini*, mais que les évêques allemands et français ont imposée - me laisse penser.

7) *Et votre ordination épiscopale ?*

Mgr Laise : En 1971, donc avec le nouveau rite. Quand je suis devenu évêque de San Luis, la réforme était déjà appliquée. Et je dois dire qu'il n'y avait pas de problèmes car, à l'époque, en Argentine, nous respectons les rubriques, nous célébrions dans l'esprit de la liturgie précédente. Ce n'est que peu à peu que la situation s'est dégradée. C'est pour ça que la communion dans la main n'est arrivée que tardivement dans le pays, en 1996.

8) *Comment voyez-vous la situation actuelle ?*

Mgr Laise : Je vois une grosse difficulté qui est la perte du latin. Le latin n'est plus enseigné dans les écoles et encore moins dans les séminaires ce qui fait que même des prêtres bien intentionnés, et volontaires ne parviennent pas à s'approprier la forme extraordinaire.

9) *Voyez-vous quelque signe positif toutefois ?*

Mgr Laise : Les jeunes. Ils ont le respect de la liturgie, l'apprécient et beaucoup sont attirés par la forme extraordinaire mais ils ont besoin de se former. La messe de saint Pie V est un tout : liturgique, spirituel, théologique et moral. C'est chacun de ses aspects qu'il convient de redécouvrir. On s'en rend bien compte sur la question de la communion : saint Thomas d'Aquin enseigne que le Christ est présent dans la moindre partie de l'hostie consacrée, d'où le respect dû au corps du Christ réellement et substantiellement présent dans les saintes espèces, qui conditionne l'attitude de prière et d'adoration des fidèles. La communion dans la main est ainsi inimaginable dans la forme extraordinaire. Quand on accepte une vérité, quand on y croit, on vit en fonction de cette conviction, il y a une cohérence entre la vie que l'on mène et notre foi : on ne peut pas vivre en contradiction avec une foi authentique, on fait de son mieux pour s'y conformer. La messe traditionnelle est exemplaire en ce sens par la rigueur de son contenu théologique et spirituel, pour redécouvrir cette cohérence de vie dont nous avons tant besoin. Elle est l'épine dorsale de la liturgie comme le Catéchisme de l'Église Catholique est le résumé de notre Foi.

10) *Les tenants de la réforme liturgique l'ont justifiée en partie par les abus qui se vérifiaient avant le concile dans la célébration de la liturgie tridentine : avez-vous observé ces abus au cours de vos premières années de sacerdoce ?*

Mgr Laise : Oui, bien sûr ! Mais cela tenait plus à des abus singuliers et personnels qu'à des abus généralisés. Je me souviens que, tout jeune vicaire, je devais lire les avis paroissiaux alors que le curé disait les prières au pied de l'autel. Cela me choquait. La messe requiert une grande concentration sur les choses de Dieu, sur le mystère de la Croix, la Passion et la Résurrection de Notre Seigneur. Le célébrant doit éviter les occasions de se distraire et de distraire les fidèles.

11) *Un mot pour conclure ?*

Mgr Laise : Hier, nous avons assisté ensemble à la soirée de présentation du livre de don Nicola Bux sur les sacrements avec lesquels on ne badine pas. Les sacrements sont précisément le secours que le Christ nous a donné pour nous maintenir dans la grâce de Dieu le Père. Le Saint Esprit nous a été communiqué par l'onction du baptême. Les sacrements sont tout ce qui nous sert pour bien assister à la messe et nous mettre dans la disposition d'accomplir cet effort intérieur pour porter l'humain vers le divin.

LES RÉFLEXIONS DE PAIX LITURGIQUE

1° / « On ne peut pas vivre en contradiction avec une foi authentique, on fait de son mieux pour s'y conformer. La messe traditionnelle est exemplaire en ce sens par la rigueur de son contenu théologique et spirituel, pour redécouvrir cette cohérence de vie dont nous avons tant besoin ». On retrouve ici l'adage *lex orandi, lex credendi*, fortement souligné et appliqué à l'obligation morale de vivre liturgiquement en conformité avec sa foi théologique.

2° / Le valeureux Mgr Juan Rodolfo Laise est bien connu par sa lutte contre la communion dans la main en raison des dommages qu'elle cause dans la foi des fidèles. En 1996, avec l'accord de Rome, il a maintenu la communion sur les lèvres dans son diocèse de San Luis, ne craignant pas de se distinguer ainsi de sa conférence épiscopale. Il a ensuite publié un livre sur l'abus de pouvoir que représente la généralisation par les conférences épiscopales de la communion dans la main, au mépris du résultat de la consultation des évêques du monde entier menée fin 1968. Ce livre, publié en espagnol, anglais, polonais et français vient enfin de sortir en italien, enrichi d'une préface de Mgr Schneider et de quelques réflexions de Mgr Laise sur la communion spirituelle.

3° / Mgr Laise ne craint pas de se présenter comme un partisan de la « réforme de la réforme », au vrai sens de ce terme. C'est-à-dire qu'il célèbre aujourd'hui ordinairement la messe traditionnelle mais que, lorsqu'il célèbre la messe nouvelle, il l'enrichit en choisissant de dire le canon romain comme prière eucharistique et en rajoutant des prières propres à la messe traditionnelle, spécialement celle de l'offertoire. On sait que le cardinal Sarah, Préfet de la Congrégation pour le Culte divin, et le cardinal Burke, se sont dits favorables à une autorisation officielle d'insérer dans la forme ordinaire les prières de la confession (dites prières au bas de l'autel) et les prières de l'offertoire. Sans l'attendre, de fait, de nombreux prêtres et quelques évêques pratiquent déjà motu proprio, pourrait-on dire, cette *rectification* du rite nouveau.

4° / Homme de terrain, Mgr Laise voit cependant une grosse difficulté pour l'extension de la forme traditionnelle : la perte de la connaissance du latin, qui fait que certains prêtres bien intentionnés ne parviennent pas à s'approprier la forme extraordinaire. Nous avons eu l'occasion de le dire à plusieurs reprises : l'obstacle est réel, mais pas infranchissable. Le caractère obligatoire de l'étude du latin, qui devrait être une évidence dans les maisons de formation de l'Église « latine », est d'ailleurs rappelé par le canon 249 du Code de Droit canonique, qui demande que les séminaristes « sachent bien la langue latine ». Les rédacteurs de l'instruction *Universæ Ecclesiæ* - instruction d'application de *Summorum Pontificum* - en étaient bien conscients comme le prouve l'article 21 qui traite de la forme extraordinaire dans les séminaires : « On demande aux Ordinaires d'offrir au clergé la possibilité d'acquérir une préparation adéquate aux célébrations dans la forme extraordinaire. Cela vaut également pour les séminaires, où l'on devra pourvoir à la formation convenable des futurs prêtres par l'étude du latin, et, si les exigences pastorales le suggèrent, offrir la possibilité d'apprendre la forme extraordinaire du rite ».

5° / L'optimisme de Mgr Laise est conforté par le renouvellement des générations. Les jeunes prêtres sont très attirés par le contenu spirituel et théologique du missel de saint Jean XXIII et ne demandent qu'à expérimenter cette forme de célébration. Hélas, il semble que l'on observe aujourd'hui un retour de la « chasse aux tradis » dans les séminaires français : les séminaristes d'esprit traditionnel sont invités à quitter les séminaires diocésains ou interdiocésains et à aller voir du côté des instituts « spécialisés » que sont les instituts *Ecclesia Dei*. Un pari risqué car les ordinations pour la forme extraordinaire pourraient ainsi d'ici peu dépasser en nombre les ordinations pour la forme ordinaire...